

### Le CSFPT relève une augmentation due aux absences pour maladies ordinaire dans la Fonction Publique Territoriale

Le rapport sur le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) dans la Fonction publique territoriale voté lors de la séance plénière du CSFPT du 28 février 2024 confirme dans ses données l'augmentation due aux absences pour maladies ordinaire dans la Fonction Publique Territoriale.

En 2015, les absences pour des raisons de santé représentent en moyenne 24,2 jours par agent. Les absences pour maladie ordinaire sont les plus nombreuses (13,4 jours par agent, soit 55 % des jours d'absence en 2015), suivies par la longue maladie (31 %), les accidents du travail (10 %) et les maladies professionnelles (4 %).

Entre 2005 et 2015, le nombre de journées d'absence pour raisons de santé a augmenté de près de 5 jours par agent. Cette augmentation est en grande partie due aux absences pour maladies ordinaires.

Il existe des différences en termes d'absences pour raisons de santé selon la taille des collectivités. En effet, plus une collectivité a d'agents et plus le nombre moyen de jours d'absence est élevé. En 2015, pour l'ensemble des absences pour raisons de santé, on compte 11 jours par an et par agent au sein des collectivités de moins de 5 agents et 26 jours au sein des collectivités de plus de 1 000 agents.

En 2015, en moyenne, il y a 6,5 accidents de service, 0,8 accidents de trajet et 0,5 maladies professionnelles reconnues pour 100 agents permanents. Les filières techniques, incendie et secours et police municipale ont plus d'accidents de service que les autres filières (respectivement 8,7, 15,4 et 10,9 accidents pour 100 agents en emploi permanent).

*La société de conseil et de courtage WTW a publié le 5 juillet 2023 les résultats de son Observatoire 2023 de l'Absentéisme dans les collectivités territoriales - Maladie ordinaire et acciden...*

[ob\\_f1686a\\_51-rapport-le-document-unique-devalu](#)

*Rapport DUERP voté par le CSFPT le 28/02/2024*

